

du conseil communautaire 2020/03 du jeudi 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 18h30, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Champagnat-le-Jeune (63580), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Adaptation tarifaire du troisième trimestre 2019-2020 de l'école de musique**

Date de convocation : 24 juillet 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 août 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : ARNAULT Lionel

**Nombre de conseillers**

En exercice : 120

Présents : 99

- Titulaires : 92

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 5

**Votants : 115**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (99)**

ADMIRAT Nadine  
AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)  
ARCHIMBAUD Guy  
ARNAULT Lionel  
MERCIER Pascal (S)  
BARDY André  
BARRAUD Bertrand  
BARTHOMEUF Serge  
BASTIEN Gérard  
BERNARD Jean-Paul  
BERTHELOT Pascal  
BESSEYRE Fabien  
BESSON Jean-Louis  
BŒUF Nicole  
BOISTARD Philippe  
BOURG François

BRUN Pascale  
BRUNEL Séverine

CHABAUD Christelle  
CHABRILLAT Frédéric  
CHALLET Vincent

DELMASTRO Philippe (S)

CORRE Jean-Marie  
CORREIA Emmanuel  
COSTE Yves  
COSTON David

COUDUN Valérie  
CREGUT François  
CROZE Yves-Serge  
DABERT Jean-Claude

DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe  
DUTHEIL Nathalie  
FANJUL José  
FERRARIS Nathalie  
FERREIRA Fernando  
FOUCAULT Marie-Françoise  
MAISONNEUVE Alain (S)  
GARNAVAULT Philippe  
GAUDRIAULT Damien  
GILBERT Odile  
GONTHIER Emmanuel  
GOUSSARD Bérengère  
GOYON Guy

GUILLAUME Julien  
HERBST Nadine  
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

JEANMOUGIN Isabelle  
KINDT Patrick  
LABUSSIÈRE Jean-Marc  
LAGARDE Maguy  
LAMOUREUX Jean-François  
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis

LEROY Véronique  
LIGNIERE Frédéric  
LIVET Bertrand

MAHINC Didier  
MALORON Annie  
MARIANY Marie-Line  
MASSARDIER Marie-Laure  
MEALLET Roger-Jean  
MERLEN Bernard  
METEIGNIER Stéphane

NICOLLET Michel  
LEVEZAC Jean (S)  
PAGESE Pierre  
PELISSIER Patrick  
PELLEGRINELLI Christophe  
PEREIRA-MAURIAT Christine

PILLON Stéphane  
POJOLAT Marie

PRUNIER Jean-Pierre  
PUECH David  
RAVEL Pierre  
RKINA Mohammed  
GOMEZ Jean-Marc (S)  
ROCHETTE Christophe  
ROUX Bernard  
RYCKEBOER Christian  
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre  
BRUN Claudine (S)  
SCHUMACHER Emilie  
SERRA Pierre

SUTY Lionel  
TEZENAS Olivier  
THERME Jacques  
THEVENET Emilie  
TINET Georges  
TOURLONIAS Vincent  
TREHIN Anne-Marie  
TRILLEAUD Eric  
VARISCHETTI Martine  
VEZON Christophe  
WALTER Christian  
ZANIN Nathalie

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHASSANG Jean-Pierre (DELMASTRO Philippe) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia (LEVEZAC Jean) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine).

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16)** ALBARET Christophe à PILLON Stéphane ; BRONNER Ulrich à NICOLLET Michel ; BRUNETTI Graziella à COSTON David ; COLLET Jean-Pierre à VARISCHETTI Martine ; COSTON Marie à SERRA Pierre ; DENAIVES Catherine à BESSEYRE Fabien ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BRUN Pascale ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien ; LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PETEILH Sandra à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à BŒUF Nicole.

**ABSENTS EXCUSES : (5)** CHANIMBAUD Lionel ; DUBESSY Florence ; GREGOIRE Nathalie ; MOREL Jacques ; PRADIER Laurent.

\*

### **LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Les cours et pratiques collectives de l'école de musique communautaire ont cessé leur activité en présentiel à compter du lundi 16 mars 2020 en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 et ce sur les trois sites d'Issoire, de Plauzat et de Sauxillanges.

A l'exception de rendez-vous pédagogiques ponctuels qui ont pu se dérouler dans les grandes salles de l'école de musique au mois de juin dans les conditions du protocole sanitaire prédéfini, l'école est restée fermée aux usagers en présentiel jusqu'à la clôture du troisième trimestre.

Cependant, les enseignants ont assuré pendant toute la période une continuité pédagogique en distanciel, en s'appuyant sur différents outils et moyens numériques : visio-conférence, dropbox, échanges de contenus par mail avec les élèves qui ont pu bénéficier de ces propositions pédagogiques. Les pratiques collectives pour leur part ont été entièrement annulées.

Trois types de situations ont ainsi pu concerner les élèves :

- ✓ Catégorie 1 : les élèves qui n'ont pas pu accéder au suivi pour de multiples raisons et notamment celle de la fracture numérique,
- ✓ Catégorie 2 : les élèves qui n'étaient inscrits qu'aux pratiques collectives, les enseignements n'ont pas pu avoir lieu,
- ✓ Catégorie 3 : les élèves qui étaient inscrits en cursus instrumental ont pu avoir un suivi de qualité pour les enseignements individuels, bien qu'incomparable avec le service en présentiel ; en revanche, l'offre de service a été incomplète (accès au bâtiment non possible et pratiques collectives qui n'ont pas pu avoir lieu tout comme les expériences de concerts).

Il apparaît donc qu'il conviendrait d'adapter la tarification du troisième trimestre selon les modalités proposées ci-dessous :

- ✓ ne pas facturer les élèves des catégories 1 et 2 pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020 ;
- ✓ accorder une réduction de 25% aux élèves de la catégorie 3 pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2019-03-35 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 20 juin 2019 concernant l'actualisation de la grille tarifaire des services d'API ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

\*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider le principe de la non facturation des services non faits concernant les usagers des catégories 1 et 2 ci-dessus exposées pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020 ;
- De valider une proratisation à 75 % de la facturation correspondant au service fait concernant les usagers de la catégorie 3 ci-dessus exposée pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020 ;
- De mandater Monsieur le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces modifications.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 04/08/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 04/08/2020